



EUROPE, VIE SOCIALE ET SOLIDARITE

Appel à projets : Accompagnement des personnes en situation de handicap

Le Département de la Meuse lance un appel à projets à l'attention des structures publiques ou privées compétentes dans l'accompagnement socio-professionnel des personnes porteuses de handicap

Publié le : 01 mars 2025

Appel à projets "Accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi"

L'appel à projets entre dans le programme national FSE+ "Emploi, inclusion, jeunesse et compétences".

Date de lancement de l'appel à projets : 1er mars 2025

Date limite de dépôt : 30 avril 2025

Cet appel à projets s'inscrit dans l'objectif spécifique "Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés".

Il vise à favoriser l'accès à l'emploi pour des personnes dans un parcours d'insertion et en situation de handicap reconnu (RQTH) ou en cours de reconnaissance (démarches engagées).

Objectifs

Lever les freins socio-professionnels afin de permettre à la personne accompagnée d'accéder à l'emploi/l'activité en tenant compte de son handicap.

Actions visées

Les opérations éligibles portent sur l'accompagnement renforcé de personnes engagées dans un parcours d'insertion, bénéficiaires ou non du Revenu de Solidarité Active (RSA), et reconnues en qualité de travailleurs handicapés, ou s'inscrivant dans une démarche de reconnaissance du handicap (démarches en cours). Les bénéficiaires du RSA doivent être majoritaires.

L'accompagnement visera à amener la personne à accéder, chaque fois que possible, à l'emploi ou à la formation et devra permettre, dans une logique de parcours, de travailler avec elle sur les domaines suivants : social, médical, incluant un versant psychologique et professionnel, favorisant ainsi l'émergence et la mise en oeuvre de projets individuels en faveur de son insertion.

Afin d'éviter les ruptures dans l'accompagnement, les actions proposées pourront également intégrer une composante de "suivi de veille" pour des personnes dont la situation de santé n'est pas compatible avec un accompagnement "intensif". La part des personnes dans cette situation devra néanmoins rester minoritaire. L'accompagnement redeviendra "renforcé" une fois que l'état de santé du participant se sera amélioré.

L'opération sera mise en oeuvre par voie de marché.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55